

N° 158/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

Objet de la délibération :

Aide aux investissements des entreprises : révision du règlement d'intervention

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote	
- Pour :	75
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilà à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Procuration M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

Excusé(e)s Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.
Mmes Muller Valérie, Faillenot Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 désignant les EPCI comme collectivités pouvant attribuer des aides aux entreprises,
- Vu la convention n° 198AP.183 d'autorisation en matière d'aide aux entreprises signée entre le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et la CCLL,
- Vu la délibération n° 202/18 de la CCLL en date du 12/12/18 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'investissement matériel d'entreprise,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La commission n°2 a formulé des propositions de modifications au règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement des entreprises en s'appuyant sur les premiers mois d'application de ce règlement et les retours des partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-158-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Les modifications portent sur les points suivants :

- Suppression du lien entre le projet d'investissement matériel de l'entreprise et un projet immobilier pour une création,
- Application de la date d'éligibilité des dépenses définie par la Région pour simplifier les démarches du porteur de projet,
- Ajout d'une pièce constitutive d'un dossier de demande d'aide : le service instructeur de la CCLL sollicitera auprès des services de la Région le formulaire validé dans le cadre du dispositif régional afin de pouvoir calquer les mêmes dépenses éligibles.

Une version actualisée du règlement d'intervention, intégrant l'ensemble des propositions ci-dessus, est jointe à la présente délibération.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

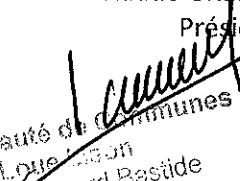
- Valide le nouveau règlement d'intervention relatif aux aides à l'investissement des entreprises ;
- Autorise son application pour les dossiers complets de demande d'aide reçus à compter du 1^{er} janvier 2020.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
L'Orne - Lion
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS